



Association Sportive Automobile Dunoise

9, route de Charolles
71800 LA CLAYETTE

Tél. 04 77 23 54 42
Fax : 03 85 28 90 69

E-mail : asadunoise@yahoo.fr
internet : www.asadunoise.fr

REGLEMENT PARTICULIER

32^{ème} RALLYE REGIONAL DU BRIONNAIS du 25 et 26 JUIN 2011

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 4 Mai 2011

Ouverture des engagements : 4 Mai 2011

Clôture des engagements : 13 Juin 2011 minuit

Parution du road-book : 19 Juin 2011 (Hôtel de Bourgogne La Clayette)

Dates et heures des reconnaissances : 19 & 24 juin de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 19h00

Vérification des documents (Hôtel de Bourgogne) et des voitures (Place Maréchal de Lattre de Tassigny) : 25 Juin 2011 à partir 6h 45 fin des contrôles à 11h 15

Heure de mise en place du parc de départ : 25 juin 2011 à partir de 7h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs (Maison du Canton) : 25 Juin 2011 à 11h 45

Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures des départ de l'étape (Podium de départ) : 25 Juin 2011 à 12h 30

Départ de La Clayette de la 1^{ère} voiture : 25 Juin 2011 à 13h 00

Arrivée à La Clayette de la 1^{ère} voiture : 25 Juin 2011 à 22h 13

Vérification finale : 26 Juin 2011

Publication des résultats du rallye (Podium de départ) : 26 Juin 2011 30' après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix Salle des fêtes: 26 Juin 2011 à 11h 00

Article 1P Organisation

L'Association Sportive Automobile DUNOISE organise le 32^{ème} RALLYE REGIONAL DU BRIONNAIS en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA
numéro : en date du :

Comité d'Organisation technique et administratif

ASA DUNOISE

Secrétariat du Rallye, 9 route de Charolles, 71800 LA CLAYETTE

Président: Michel DURIX

Membres: J.P. POINSONNET, J.M. GIRAUDON, L. BALIGAND, J. PETIT, D. RABIAN...

Téléphone : 04 77 23 54 42

Fax : 03 85 27 90 69

Permanence du Rallye :

Maison du Canton 71800 LA CLAYETTE du 25 Juin 6h 30 au 26 Juin 2h 30

1.1P Officiels.

Commissaires Sportifs :	Robert MORANGE (Président)	licence n° 1981
	François BELORGEY	licence n° 10527
	Michel SIVIGNON	licence n° 7769
Directeur de Course :	Jacques BERTRAND	licence n° 14532
Directeur de Course Adjoint:	Elie MICHON	licence n° 4766
	Gérard PLISSON	licence n° 12983
	Thierry BONNOT (Voiture tricolore)	licence n° 39196
	Serge FREVILLE (Voiture damier)	licence n° 26121
Directeur d'ES :	Gérard FINQUEL	licence n° 1913
	Jacques DUCHAINE	licence n° 24782
Commissaires Techniques:	Jean Paul LEGRAND (Responsable)	licence n° 3935
	Michel SENNERICH	licence n° 14723
	Christian ALLOIN	licence n° 13706
	Gérard JOUVHOMME	licence n° 51582
	Rémy DENHAUT	licence n° 14941
Juge de faits :	Daniel SEGUIN	licence n° 2477
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Max LOLLIA SAINT-ANGE	licence n° 150787
Responsable parc fermé et regroupement :		

F.F.S.A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° R 218
DATE 3/5/11

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

Comité Régional du Sport
Automobile Bourgogne
Franche-Comté

Bernard SOUFFLET

licence n°18577

Chargés des relations avec la presse :

Dominique RABIAN

licence n° 20036

Médecin Chef :

Docteur FATAH

1.2P Eligibilité

Le 32^{ème} Rallye régional du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2011, la coupe de France des rallyes 2011 et le " challenge PIRELLI".

1.3P Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

25 Juin 2011 de 6h 45 à 11h 15 HOTEL DE BOURGOGNE

Les vérifications techniques auront lieu le 25 Juin 2011 de 7h 00 à 11h 30 Place Maréchal de Lattre de Tassigny

Les vérifications finales seront effectuées au garage PICHARD La croix Bouthier à Varennes sous Dun. Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC

Article 2P Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3P Concurrents et Pilotes

3.1P Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 14 Juin 2011.

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs: 285 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €

Les équipages (pilote + copilote) licenciés à l'ASA Dunoise seront remboursés de 25 € dans un délai de 2 mois après le rallye.

Remboursement des droits d'engagement en cas de forfait: Conforme à la réglementation générale FFSA.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront encaissés à réception.

3.3 P Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

Article 4P Voitures et Equipements

4.1.P Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera interdite sur les voies conformément aux indications du carnet d'itinéraire. 1 seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance. Les emplacements seront limités à 10 ml parallèles à la chaussée. Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance (un parc remorque fléché sera mis en place). Des contrôles seront effectués par un juge de faits.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

Article 5P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

Article 6P Sites et Infrastructures

6.1P Description

Le 32^{ème} Rallye du Brionnais représente un parcours de 159,30 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales à parcourir respectivement 3 fois d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont MATEQUIP (7,5 km) et MMA ASSURANCES (5,8 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

6.2P Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le 19, 24 Juin 2011 de 9h 00 à 12h00 et de 13h30 à 19h 00, le nombre de passages est limité à trois et des contrôles seront effectués.

Reconnaisances : Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation (Art 6.2.1 à 6.2.6) en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2^{ème} infraction.

Article 7P Déroulement du Rallye

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : tenue habituelle
- Chef de poste : tenue habituelle

Article 8P Réclamation - Appel
Conforme au règlement standard FFSA

Article 9P Classements
Conforme au règlement standard FFSA

Article 10P Prix

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 ^{er}	285 € + coupe	140 € + coupe	55 € + coupe	285 € + coupe	285 € + coupe	285 € + coupe	285 € + coupe	285 € + coupe
2 ^{ème}	170 € + coupe	90 € + coupe		Coupe	110 € + coupe	110 € + coupe	140 € + coupe	140 € + coupe
3 ^{ème}	75 € + coupe	75 € + coupe			Coupe	75 € + coupe	90 € + coupe	90 € + coupe
4 ^{ème}	Coupe	Coupe				Coupe	65 € + coupe	65 € + coupe
5 ^{ème}							40 € + coupe	40 € + coupe
6 ^{ème}								20 € + coupe

1^{ère} Equipage Féminin 1 Coupe (pilote et copilote)

La remise des prix se déroulera à La Clayette le 26 Juin 2011 à 11 heures Salle des fêtes de LA CLAYETTE.

Les primes scratches groupes et classes sont cumulables, les coupes ne sont pas cumulables.

Remise des prix conformément aux groupes et classes confondus à la réglementation 2011 (6 groupes et 18 classes)

Les Classes 5 et 5K, 6 et 6K, 7, 7K et 7S seront confondues pour la remise des prix.

Le groupe Z sera récompensé mais pas la classe 15.

Il est prévu une coupe pour les commissaires

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES : 12935 €

Pour les Reconnaisances

**Hôtel Restaurant
de Bourgogne**

9, route de Charolles – 71800 La Clayette
Tél. : 03 85 26 90 50 – Fax : 03 85 26 90 69

Menu

**Spécial
Reco.
à 12 €**

**Café +
Croissant
1,80 €**